

VILLE DE CAEN
PROCES VERBAL D’AFFICHAGE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 25 AVRIL 2016

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 23 novembre 2015.**
- **Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal en date du 14 avril 2014.**
- **Délégation de service public pour la gestion du parc des expositions, du centre des congrès et la promotion des activités concourant à l'attractivité touristique - Avenant 3**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet d'avenant n°3 présenté à la présente délibération ;

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°3 à la convention de délégation de service public pour la gestion du Parc des Expositions, du Centre des Congrès et la promotion des activités concourant à l'attractivité touristique de la Ville de Caen ;

DIT que les modifications d'ajustement du budget nécessaires seront traitées par décision modificative (60 000 € au budget supplémentaire).

Adopté à l'unanimité.

Mme TRAVERT, M. DURON, M. LE COUTOUR, Mme GOBERT, Mme MAGUET, M. DETERVILLE, M. VÈVE, Mme CHEHAB, Mme ROUSINAUD, M. L'ORPHELIN, M. BELLET s'étant abstenu(s)

M. BERKOVICZ ne prenant pas part au vote

- **Groupement de commandes permanent entre la Communauté d'Agglomération Caen la Mer, la Ville de Caen et le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Caen pour leurs besoins dans le domaine des finances**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention précisant la constitution d'un groupement de commandes permanent entre la Communauté d'agglomération Caen la Mer, la Ville de Caen et le CCAS de la Ville de Caen, en application de l'article 8 du Code des marchés publics. Les marchés à passer portent sur les domaines récurrents suivants :

- Réalisation d'une prestation de mise à jour de l'inventaire comptable et physique
- La mise en place de la carte achat
- Réalisation d'études financières

Les achats objet du présent groupement évolueront en fonction des besoins futurs de ses membres, dans le cadre de projets communs ou de leurs missions respectives générant des besoins similaires en matière de finances. La liste de ces domaines récurrents pourra évoluer par voie d'avenant en fonction des besoins exprimés par les membres du groupement.

INDIQUE la résiliation des conventions de groupement de commandes préexistantes entre la Ville de Caen et le CCAS de la Ville de Caen, et qui deviendraient surnuméraires en raison de leur objet ;

PRECISE le maintien des marchés déjà passés sur le fondement des conventions jusqu'à leurs termes ;

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention de constitution du groupement de commandes permanent, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- **Concours d'architecture et d'ingénierie et autres procédures de consultation de maîtrise d'œuvre-indemnisation des membres du jury**

Le Conseil Municipal :

DECIDE d'indemniser ces personnalités dans les nouvelles conditions ci-après définies : versement d'une indemnité forfaitaire de 400 € par demi-journée à laquelle s'ajouteront, le cas échéant, les indemnités kilométriques ;

DIT que cette indemnisation ne s'applique toutefois pas aux membres du jury ayant la qualité de fonctionnaire (ou agent contractuel) lorsque ceux-ci sont rémunérés et/ou défrayés par leur administration ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- **Indemnité du Maire - Maintien du taux fixé en 2014**

Le Conseil Municipal :

FIXE l'indemnité de fonction du Maire, à sa demande, à 94,9% de l'indice brut 1015, à compter de l'exercice 2016.

Adopté à l'unanimité.

- **OPAH Habitat indigne et précarité énergétique - Attribution de subventions**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE aux propriétaires qui ont réalisé des travaux dans le cadre de l'OPAH habitat indigne et précarité énergétique des subventions représentant un montant total de 6 695,59 €.

Adopté à l'unanimité.

- **Acquisition par la Ville de Caen d'une bande de terrain en vue de l'aménagement du parc linéaire accompagnant l'avenue de Tourville**

Le Conseil Municipal :

DECIDE d'acquérir auprès des Consorts BONNIN une bande de terrain de 250 m² environ, sous réserve des résultats du document d'arpentage, à prendre aux dépens de la parcelle MA n°143, longeant l'avenue de Tourville, en vue de l'aménagement du parc linéaire ;

DIT que cette acquisition s'opèrera moyennant le prix de 100 €/m² de terrain, le prix final étant à ajuster au vu de la superficie du terrain qui résultera de l'établissement du document d'arpentage ;

PRECISE que la Ville prendra à sa charge les frais d'établissement de l'acte et du document d'arpentage ;

INDIQUE que la Ville s'engage à édifier une clôture lorsque l'acquisition aura été réalisée, afin de séparer la bande de terrain acquise du reste de la propriété restant appartenir aux consorts BONNIN ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la régularisation de l'acquisition.

Adopté à l'unanimité.

- **Rétrocession à la Ville de Caen d'une bande de terrain située 39 rue de Falaise**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE la rétrocession au profit de la Ville de Caen d'une bande de terrain de 39 m² environ, sous réserve des résultats du document d'arpentage, à prendre aux dépens de la parcelle LO n°16, en vue de l'élargissement partiel de la venelle aux Champs ;

DIT que cette rétrocession s'opèrera à titre gratuit, le vendeur prenant à sa charge les coûts d'établissement du document d'arpentage et de l'acte notarié ;

INDIQUE que le vendeur s'engage à faire aménager la bande de terrain rétrocedée, à l'issue du chantier de construction, sur la base des prescriptions techniques validées par les services de la ville ;

MENTIONNE que la rétrocession interviendra avec la SARL KOSIM ou le futur acquéreur du terrain, selon la date à laquelle celle-ci interviendra, l'engagement devant être transféré à ou au (x) acquéreur (s) futur (s) ;

DIT que la bande de terrain rétrocedée a vocation à être classée dans le domaine public de la voirie communale ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette rétrocession, et en particulier l'acte de vente qui pourra être précédé, en tant que de besoin, d'une promesse de vente.

Adopté à l'unanimité.

- **Déclassement de deux emprises de terrain situées rue Joseph Philippon**

Le Conseil Municipal :

DECIDE de déclasser, sans enquête préalable, du domaine public communal les parcelles cadastrées NO n°64 (85 m²), n°72 (15 m²), n°66 (137 m²) et n°73 (146 m²).

Adopté à l'unanimité.

- **Implantation d'une ligne électrique souterraine sur le domaine communal - Parcelles LX n° 412, 39, 40, 338, 391, 360, 390, 388, 399, 403, 396, 419, 363, 394, 344, 346, 348, 350, le Clos Joli. Convention Ville/ERDF**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE Électricité Réseaux Distribution France à implanter, à ses frais, une ligne électrique souterraine basse tension d'une longueur totale d'environ 185 mètres sur les parcelles cadastrées section LX n°s412, 39, 40, 338, 391, 360, 390, 388, 399, 403, 396, 419, 363, 394, 344, 346, 348 et 350, le Clos Joli (rues Marcel Cimier et Olympe de Gouges) à Caen ;

DIT que l'autorisation est consentie à titre gratuit pour la durée des ouvrages ;

AUTORISE les représentants d'ERDF à pénétrer sur les parcelles concernées pour la pose et l'entretien des ouvrages ;

HABILITE M. le Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

- **Association Le Pavillon - Versement de la subvention de fonctionnement 2016**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE le versement, à l'association "Le Pavillon", d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 108 000 € pour l'année 2016 ;

STIPULE que la ville demandera le remboursement par l'Association "Le Pavillon" des frais liés à la rémunération de l'agent public mis à disposition par la Ville de Caen à hauteur de 68 000 €.

Adopté à l'unanimité.

- **Développement durable et maîtrise des énergies - Soutien à l'investissement public local pour l'année 2016 - Rénovation thermique des bâtiments publics les plus économes - Demande de subvention auprès de l'Etat**

Le Conseil Municipal :

SOLLICITE des subventions de l'Etat au taux le plus élevé possible dans le cadre de l'appel à projet «Soutien l'investissement public local pour l'année 2016 - Rénovation thermique des bâtiments publics les plus économes» ;

INDIQUE que les crédits pour la réalisation des travaux sont inscrits au BP 2016 ;

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à l'appel à projet «Soutien l'investissement public local pour l'année 2016 - Rénovation thermique des bâtiments publics les plus économes».

Adopté à l'unanimité.

- **Energie - Constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité sur le périmètre de la Région Normandie, coordonné par le SDEC Energie - Adhésion au groupement de commandes**

Le Conseil Municipal :

DECIDE l'adhésion de la Ville de Caen au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés pour la fourniture de ses bâtiments, de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse ;

APPROUVE les modalités de fonctionnement du groupement de commandes prévues par l'acte constitutif ;

APPROUVE le versement de la participation financière prévue par l'acte constitutif ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte constitutif du groupement de commandes ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération ;

AUTORISE le SDEC Energie en tant que coordonnateur à signer les marchés et accords-cadres issus du groupement de commandes pour le compte de la Ville de Caen.

Adopté à l'unanimité.

M. LE COUTOUR, Mme MAGUET s'étant abstenu(s)

- **Energie - Syndicat départemental d'Energie du Calvados - Rapport d'activité 2014**

Le Conseil Municipal :

PREND ACTE de la communication du rapport d'activité 2014 du Syndicat Départemental d'Energie du Calvados.

Le conseil prend acte

- **Musée des Beaux-Arts - Cession des droits d'auteur, de conservation et d'entretien pour l'oeuvre de François Morellet Un angle, deux vues pour trois arcs**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes du contrat de cession des droits d'auteur, de conservation et d'entretien pour l'œuvre de François Morellet Un angle, deux vues pour trois arcs ;

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer le contrat de cession et tout avenant y afférant.

Adopté à l'unanimité.

- **Théâtre de Caen - Demande de subvention au Ministère de la Culture - DRAC de Normandie, Conseil Régional de Normandie, Conseil Départemental du Calvados et à tout autre organisme**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à solliciter une subvention au taux le plus élevé auprès du Conseil Régional de Normandie, du Ministère de la Culture et de la Communication / DRAC de Normandie, du Conseil Départemental du Calvados et de tout autre organisme, afin de poursuivre le projet artistique du Théâtre de Caen ;

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à ces subventions.

Adopté à l'unanimité.

- **Théâtre - Maîtrise de Caen - Demande de subvention et de mécénat**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à solliciter auprès du Conseil Régional de Normandie et de tout autre organisme une subvention au taux le plus élevé ;

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce projet.

Adopté à l'unanimité.

- **SAEML Mémorial - Prise de participation croisée avec la société TEMPORA**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE la prise de participation de la SAEML "Le Mémorial de Caen" dans la société Tempora pour 300 000 €.

Adopté à l'unanimité.

- **Direction de la Culture - Activités culturelles - Signatures des contrats d'artistes**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats d'engagement d'artistes ; d'intervenants, d'auteurs, d'animateurs ou de techniciens, les conventions artistiques, les contrats d'achat ou de ventes de spectacles, de coréalisation, les conventions artistiques et de coproduction dans la limite des crédits annuels votés selon le périmètre suivant :

- Les contrats d'engagement, les contrats de cession de droits d'exploitation d'un spectacle, les contrats de coréalisation et les conventions artistiques sur la saison 2016/2017,
- Les contrats de coproduction sur les saisons 2017/18, 2018/19, 2019/2020.

Adopté à l'unanimité.

- **Reconduction du dispositif municipal des bourses au permis de conduire en 2016**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE l'attribution d'une subvention de 9 000 € au CCAS dans le cadre du Projet Jeunesse au bénéfice du dispositif bourse au permis de conduire portant ainsi le montant total du dispositif à 15 000 €.

Adopté à l'unanimité.

- **Subventions affectées - Association Caennaise Etudiante Naturaliste - Association Sport UFR STAPS**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE les subventions affectées suivantes :

- L'Association Caennaise Etudiante Naturaliste 200 €
- L'Association Sport de l'UFR STAPS 500 €

Adopté à l'unanimité.

- **Projet de Court-métrage We are young - Subvention affectée**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE la subvention affectée suivante :

- Zones d'ondes, agence associative Normandie Média..... 400 €**

Adopté à l'unanimité.

- **Direction des sports - Subventions affectées et d'équipement - Avril 2016**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE l'attribution de subventions affectées aux associations suivantes :

- U.F.O.L.E.P. : 2 000 €**
- ESCRIME CLUB DE CAEN : 4 500 €**
- SOCIETE NAUTIQUE DE CAEN ET DU CALVADOS : 1 900 €**
- LINE UP 14 : 1 500 €**
- VIK'AZIM (Vikings Azimutés) : 1 000 €**
(et apport d'une aide logistique estimée à : 350 €)
- LA BUTTE : 1 000 €**
(et apport d'une aide logistique estimée à : 4 100 €)
- LYCEE FRESNEL (ASSOC SPORTIVE) : 300 €**
- CONQUERANT BADMINTON CLUB DE CAEN : 1 000 €**
- MALADRERIE OMNI SPORTS : 1 500 €**

(et apport d'une aide logistique estimée à : 3 000 €)

APPROUVE l'attribution d'une subvention d'équipement à l'association suivante :

- ASPTT-CAEN : 4 000 €**

Adopté à l'unanimité.

- **Correspondants Solidarité Emploi : renouvellement du dispositif au titre de l'année 2016 et versement de subvention au Centre Communal d'Action Sociale**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention expérimentale de mise en place des Correspondants Solidarité Emploi sur le territoire de l'Agglomération Caennaise pour l'année 2016 ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document y afférant ;

AUTORISE le versement par la Ville d'une subvention de 25 000 € au Centre Communal d'Action Sociale.

Adopté à l'unanimité.

- **CitésLab, réseau d'amorçage de projets dans les quartiers - Renouvellement de convention**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet de convention à intervenir avec les différents partenaires pour la poursuite du dispositif CitésLab intercommunal ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la dite convention ainsi que tout document y afférant.

Adopté à l'unanimité.

- **Subventions de fonctionnement 2016**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE diverses subventions de fonctionnement 2016 ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec les associations bénéficiaires d'une subvention d'un montant supérieur à 23 000€, une convention.

Adopté à la majorité absolue.

Mme TRAVERT, M. DURON, Mme GOBERT, M. DETERVILLE, M. VÈVE, M. BELLET ayant voté contre

- **ADRASEC 14 - Subvention affectée 2016**

Le Conseil Municipal :

DECIDE d'attribuer une subvention affectée de 400 € à l'ADRASEC 14.

Adopté à l'unanimité.

- **Tourisme - Subvention affectée pour le Rétrofestival 2016**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le principe du nouveau dispositif de la 9^{ème} édition du Rétro Festival ;

INDIQUE que la subvention affectée pour cette édition 2016 sera de 17 000 € ;

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document se rapportant à cette manifestation et au partenariat présenté.

Adopté à la majorité absolue.

Mme CHEHAB, Mme ROUSINAUD, M. L'ORPHELIN ayant voté contre

- **Convention de partenariat entre la Ville de Caen et l'Office de Tourisme de Caen - Vente de billets pour les visites guidées de l'Abbaye aux Hommes par l'Office de Tourisme**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet de convention entre la Ville de Caen et l'Office de Tourisme de Caen, précisant les différentes modalités de mise en vente des billets "individuel" et de "groupe" pour les visites guidées de l'Abbaye-aux-Hommes ;

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer la convention.

Adopté à la majorité absolue.

Mme TRAVERT, M. DURON, M. LE COUTOUR, Mme GOBERT, Mme MAGUET, M. DETERVILLE, M. VÈVE, Mme CHEHAB, Mme ROUSINAUD, M. L'ORPHELIN, M. BELLET ayant voté contre

- **Organisation des journées gourmandes sur la Place Saint Sauveur les 4, 5 et 6 novembre 2016 - Demande de subvention**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE la reconduction de l'opération des journées gourmandes place Saint Sauveur, en l'organisant sur 3 jours, soit les 4, 5 et 6 novembre 2016 ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les organismes susceptibles d'apporter un cofinancement au taux le plus élevé possible.

Adopté à l'unanimité.

- **MEFAC - Charte pour le développement des prestations de propreté en journée - Autorisation de signature**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer la charte pour le développement des prestations de propreté en journée, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- **COSPMVC - Versement seconde enveloppe 2016**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement de la seconde tranche de la subvention au COSPMVC soit 56 044,80 €.

Adopté à l'unanimité.

- **Protection fonctionnelle d'agents municipaux - Octroi du bénéfice, prise en charge de frais de justice et versement d'indemnités**

Le Conseil Municipal :

OCTROIE aux agents précédemment listés le bénéfice de la protection fonctionnelle ;

AUTORISE à cet effet, le recouvrement des sommes dues à ce titre, par les tiers condamnés dans la procédure correspondante.

Adopté à l'unanimité.

- **Demande de subvention au titre de la dotation de soutien de l'investissement public local (DSIL)**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à présenter la demande de subvention au taux maximum au titre de la DSIL dans le cadre de travaux de mise en accessibilité pour l'année 2016 ;

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

- **Virements de crédits et adaptations budgétaires - Autorisation du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE divers virements de crédits ;

AJUSTE en conséquence le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour rétablir l'équilibre budgétaire par section :

Budget principal :

- Dépenses (chapitre 023) : + 4 000 €
- Recettes (chapitre 021) : + 4 000 €

Adopté à l'unanimité.

- **La Caennaise - Construction de 27 logements rue de Brocéliande - Garantie à 100% pour un emprunt de 2 120 000 euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations**

Le Conseil Municipal :

DECIDE

D'accorde la garantie de la Ville à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 120 000 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°47411 constitué de deux lignes de prêt ;

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt ;

Le Conseil Municipal autorise le Maire ou son représentant, en contrepartie de cette garantie d'emprunt, à signer la convention prévoyant, conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L441-1 et R441-5 et suivants du code de la construction et de l'habitation, la réservation de 20% des logements du programme financé par l'emprunt garanti.

Adopté à l'unanimité.

- **PARTELIOS HABITAT - Acquisition en VEFA de 30 logements rue du Pot d'Etain - Garantie d'emprunt CDC à hauteur de 50% pour un montant global de 3 300 000 euros**

Le Conseil Municipal :

DECIDE

D'accorder la garantie de la Ville à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 3 300 000 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 47238 constitué de deux lignes de Prêt ;

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt ;

Le Conseil Municipal autorise le Maire, ou son représentant, en contrepartie de cette garantie d'emprunt, à signer la convention prévoyant, conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L441-1 et R441-5 et suivants du code de la construction et de l'habitation, la réservation de 10% des logements du programme financé par l'emprunt garanti.

Adopté à l'unanimité.

- **Société foncière d'habitat et d'humanisme - Acquisition et amélioration d'un logement 51 rue de Beaulieu à Caen - Garantie à hauteur de 100% pour un emprunt de 30 000 euros auprès de la CDC**

Le Conseil Municipal :

DECIDE

D'accorde la garantie de la Ville à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant de 30 000 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 46970 constitué d'une ligne de prêt ;

Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt ;

Le Conseil Municipal autorise le Maire, ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

Les délibérations peuvent être consultées à l'Hôtel de Ville, à la Direction des Assemblées.

AFFICHE A L'HOTEL DE VILLE, LE 26 avril 2016